

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 36

Artikel: Lausanne, le 3 septembre 1870
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 3 septembre 1870.

Le *Conteur vaudois*, moins que tout autre journal, songeait, il y a deux mois, à s'occuper de guerre ; il se berçait, comme tant d'autres, de la douce illusion que le règne de la paix était arrivé et que les peuples, aujourd'hui, étaient trop jaloux de la prépondérance que paraissaient leur assurer leurs nobles conquêtes dans le domaine de l'intelligence et de la civilisation pour la compromettre dans des luttes brutales. Il n'en est rien. Aujourd'hui, comme il y a des siècles, le mérite se mesure par le nombre des soldats et la victoire appartient à celui qui reste maître d'un vaste champ de carnage.

Prenons donc les choses comme elles sont et songeons à la défense. La question est importante pour un petit pays comme le nôtre qui peut être appelé à faire le coup de fusil malgré ses plus ardentas aspirations à la tranquillité. Nous avons suivi le courant général qui a entraîné tous les Etats à se pourvoir d'armes plus meurtrières par la rapidité et la précision de leur tir. Est-il bien sûr que dans cette transformation, il ait été suffisamment tenu compte d'une circonstance toute particulière à notre pays, de celle qui résulte du fait que chez nous tous sont soldats ? En armant nos soldats de fusils qui exigent une munition préparée à l'avance dans un atelier, avons-nous réellement perfectionné la défense ? Telles sont les questions que nous voulons examiner ici.

Dans les pays monarchiques, possédant des armées permanentes, la défense du sol est confiée exclusivement à l'armée, et ce qui se passe aujourd'hui en France est là pour nous montrer avec quelle répugnance on confie des armes à ceux qui ne sont pas numérotés dans un régiment. Dans la situation la plus critique, on se refuse à armer le peuple et la levée en masse paraît exclusivement réservée aux époques révolutionnaires.

C'est être conséquent avec un tel système que d'enlever au citoyen le moyen de se servir d'une arme, s'il en a une ; il faut que la munition ne puisse être préparée par lui et que, eût-il un fusil, il soit réduit à demander aux arsenaux, qui ne les lui donneront pas, la poudre et les balles nécessaires pour l'utiliser.

La position d'un pays républicain, libre comme le nôtre, est bien différente. Tout Suisse est soldat, et derrière l'armée proprement dite, la nation toute entière peut se lever pour défendre son sol. Nos

gouvernements ne se réservent pas le monopole de la propriété des armes ; chacun peut en avoir, et, on le sait, chacun en a. Mais à quoi cela servirait-il, à un moment donné, si les munitions n'étaient pas préparées en quantité suffisante ? et l'on a vu par le récit de plusieurs combats récents, que le manque de munitions a déterminé maintes fois la défaite. Avec nos anciennes armes, qui n'exigeaient ni culot de cuivre, ni une charge préparée à l'avance, on pouvait, à un moment donné, transformer tout le pays en une vaste fabrique de balles ; en une seule nuit vous pouviez, dans chaque maison, dans chaque ménage, fondre les balles par centaines ; de cette manière, le peuple était réellement armé, non pas seulement parce qu'il était possesseur de fusils, mais parce qu'il pouvait s'en servir.

A ce point de vue, nous nous demandons si nous sommes réellement mieux armés qu'il y a dix ans. Nous croyons que non. Nos fusils ont une portée plus grande, ils permettent un feu plus rapide, c'est vrai. Mais le jour où il faudrait réellement s'en servir à la frontière, n'oublions pas que ce ne seraient pas nos soldats seulement qui attendraient l'ennemi, mais le pays tout entier ; eh bien ! si le soldat est mieux armé qu'autrefois, la nation l'est moins bien et nous ne doutons pas qu'avant peu l'attention de nos hommes d'Etat ne soit attirée sur la nécessité de joindre à la précieuse qualité, pour les armes, d'un tir prompt et à grande portée, la condition non moins indispensable de rendre l'usage de ces armes indépendant du fonctionnement plus ou moins sûr d'une fabrique de cartouches.

La Marseillaise.

Il y avait alors un jeune officier du génie en garnison à Strasbourg ; son nom était Rouget de l'Isle. Il était né à Lons-le-Saunier, dans ce Jura, pays de rêverie et d'énergie, comme le sont toujours les montagnes. Ce jeune homme aimait la guerre comme soldat, la Révolution comme penseur... Recherché pour son double talent de musicien et de poète, il fréquentait familièrement la maison du baron de Dietrich, noble alsacien du parti constitutionnel, ami de Lafayette et maire de Strasbourg. La femme du baron de Dietrich et ses jeunes amies, partageaient l'enthousiasme du patriotisme et de la Révolution, qui palpitait surtout aux frontières, comme les crispations du corps menacé sont plus sensibles aux extrémités. Elles aimaienr le jeune